

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 25 janvier 2010**  
~~~~~

**OPERATION GRAND SITE SAINT GUILHEM LE DESERT – GORGES DE L'HERAULT**  
**APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE LABEL**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 janvier 2010, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, FLORES Monique, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Robert POUJOL, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, , Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Xavier PEYRAUD, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Mireille BRENIER Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, CAUMEIL Bernard Robert SIEGEL, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, , Eric PALOC, DELVAL Valérie, Anne-Marie DEJEAN, Marie-Claude BEDES, GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE Marc HENRY, Caroline COMBES, Jean-Claude MARC, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, DEJEAN Maurice, SIDERIS André Gérard CABELLO, Hélène DELONCA, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Maurice DEJEAN, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS Daniel REQUIRAND,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu la délibération conseil communautaire du 21 décembre 2008 approuvant la déclaration d'engagement du gestionnaire du grand site Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault dans le cadre de la demande de label Grand Site de France,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Guilhem le Désert approuvant le contenu du dossier de demande de label le 14 janvier 2010,

Vu l'avis de la commission environnement du 21 janvier 2010,

Vu l'avis du comité de pilotage du 20 janvier 2010, réunissant les cinq maires des communes composant le grand site, approuvant le contenu du dossier de demande de label,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- De se prononcer favorablement sur le contenu du dossier de demande de label Grand Site de France annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer cette demande de label Grand Site de France auprès du Préfet de l'Hérault et du Ministre de l'Environnement.



**Transmission au Représentant de l'Etat**  
**N° 272 le**  
**Publication le**  
**Notification le**  
**DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE**  
**Gignac, le**  
**Le Président de la Communauté de communes,**  
**Signé : Louis VILLARET**

**Le Président de la Communauté de communes**



<b>RAPPORT ADDITIONNEL</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>
<i>Rapporteur :</i>	
<b>OPERATION GRAND SITE SAINT GUILHEM LE DESERT – GORGES DE L'HERAULT</b>	
<b>APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE LABEL</b>	

Le conseil communautaire du 21 décembre 2008 a approuvé la déclaration d'engagement du gestionnaire du grand site Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault dans le cadre de la demande de label Grand Site de France et a autorisé Monsieur le Président à déposer cette demande de label auprès du Préfet de l'Hérault et du Ministre de l'Environnement.

Suite aux comités de pilotage réunis chacun après une réunion des cinq maires des communes composant le grand site, le contenu du dossier de demande de label a été validé par le conseil municipal de Saint Guilhem le Désert le 14 janvier et par le comité de pilotage du 20 janvier dernier.

Il a également été présenté en commission environnement le 21 janvier.

Je vous propose donc :

- De vous prononcer favorablement sur le contenu du dossier de demande de label Grand Site de France annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer cette demande de label Grand Site de France auprès du Préfet de l'Hérault et du Ministre de l'Environnement.

Le Président  
  
Louis VILLARET